Séance du vendredi 28 mars 2014 à 19h00

Les membres du conseil municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Maire sortant Cyril PELLEVAT, le 24 mars 2014, conformément aux articles L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents, MM. Les Conseillers Municipaux :

1-	BORNAND Gérald	9-	MAYORAZ Régine
2-	CHABOD Frédéric	10-	NOURRISSAT Johane
3-	CIABATTINI Alain	11-	PELLEVAT Cyril
4-	COURIOL Patricia	12-	RENOULET Elodie
5-	DONCHE Marielle	13-	ROSSAT Christine
6-	GOBET Marie-Claire	14-	THABUIS Bruno
7-	GROS Laurent	15-	VIAL Jean-Claude
8-	LABARTHE Jean		

Absents : néant.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Cyril PELLEVAT, Maire, qui a déclaré installé les membres ci-dessus nommés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Madame Marie-Claire GOBET, la doyenne des membres du conseil municipal, a pris ensuite la présidence.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, un secrétaire de séance a été nommé par le conseil. Il s'agit de Mademoiselle Christine ROSSAT, la plus jeune des conseillers municipaux.

2013-03-01 <u>Election du maire</u>

Madame La Présidente rappelle l'objet du premier point de la séance qui est l'élection du maire. Elle rappelle également les modalités de vote de cette élection selon les articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT. Deux volontaires sont sollicités comme assesseurs : Messieurs Alain CIABATTINI et Frédéric CHABOD acceptent de constituer le bureau. Après un appel de candidature où Monsieur Cyril PELLEVAT propose sa candidature au nom du groupe « Arthaz A'Venir », il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	15
- bulletins blancs ou nuls :	0
- suffrages exprimés :	15
- majorité absolue :	8

A obtenu : Monsieur Cyril PELLEVAT : 15 voix (quinze voix).

Monsieur Cyril PELLEVAT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

2014-02-02 <u>Création des postes d'adjoints</u>

Monsieur Le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L2122-2 du Code général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Il est proposé la création de trois postes d'adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** la création de trois postes d'adjoints au maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

2014-03-03 <u>Election des adjoints</u>

Monsieur Le Maire précise que dans les communes de 1.000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel avec une obligation de parité pour ces listes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-7-2 ;

Après un appel de candidatures, où la liste Alain CIABATTINI, Laurent GROS, Johane NOURRISSAT, propose sa candidature au nom du groupe « Arthaz A'Venir », il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

A obtenu : Liste Alain CIABATTINI, Laurent GROS, Johane NOURRISSAT : 13 voix (treize voix).

La liste Alain CIABATTINI, Laurent GROS, Johane NOURRISSAT ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

- Monsieur Alain CIABATTINI, 1er adjoint au maire ;
- Monsieur Laurent GROS, 2ème adjoint au maire ;
- Madame Johane NOURRISSAT, 3ème adjoint au maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

2014-03-04 <u>Désignation des délégués au Syndicat des Eaux Rocailles Bellecombe</u>

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013365-00200 en date du 30 décembre 2013 approuvant l'extension du périmètre ainsi que la modification des statuts du syndicat des eaux de Rocailles et Bellecombe ;

Vu l'article 6 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un suppléant au Syndicat des Eaux Rocailles Bellecombe ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Désigne** les délégués suivants **:**

Délégués titulaires :

. Laurent GROS
. Jean LABARTHE

Délégué suppléant :

. Jean-Claude VIAL

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

2013-03-01 Election du maire
2014-02-02 Création des postes d'adjoints
2014-03-03 Election des adjoints
2014-03-04 Désignation des délégués au Syndicat des Eaux Rocailles Bellecombe

❖ Signature des conseillers présents

NOMS ET PRENOMS CONSEILLERS PRESENTS	SIGNATURE	OBSERVATIONS
PELLEVAT Cyril		
CIABATTINI Alain		
GROS Laurent		
NOURRISSAT Johane		
BORNAND Gérald		
CHABOD Frédéric		
COURIOL Patricia		
DONCHE Marielle		
GOBET Marie-Claire		
LABARTHE Jean		
MAYORAZ Régine		
RENOULET Elodie		
ROSSAT Christine		
THABUIS Bruno		
VIAL Jean-Claude		